

Violences du 1er-Mai : Alexandre Benalla reconnaît une partie des faits à l'ouverture de son procès

L'ex-proche collaborateur d'Emmanuel Maprouit avait été condamné en première instance à trois ans de prison dont un ferme. Il a fait profil bas à l'ouverture de son procès en appel, ce vendredi à Paris.



Alexandre Benalla arrivant au Palais de Justice à Paris le 9 juin 2023. AFP/Christophe ARCHAMBAULT

Par Le Parisien avec AFP

Le 9 juin 2023 à 12h42, modifié le 9 juin 2023 à 14h14

Il change de ton. Cinq ans après des violences lors d'une manifestation du 1er-Mai, Alexandre Benalla a reconnu une partie des faits à l'ouverture de [son procès en appel](#) ce vendredi matin. « J'ai commis sans doute de nombreuses erreurs dans ma défense », a déclaré l'ancien collaborateur d'Emmanuel Maprou, devant la cour d'appel de Paris. Aujourd'hui âgé de 31 ans, il plaide des « erreurs de jeunesse » même s'il comprend que cela ait pu être « perçu comme des provocations ».

Alexandre Benalla, en costume gris, courte barbe et lunettes carrées, est rejugé pour avoir molesté cinq personnes en cherchant à les interpeller en marge de la manifestation du 1er mai 2018 à Paris, coiffé d'un casque de la police, alors qu'il n'assistait au défilé qu'en tant qu'« observateur ».

Il lui est aussi reproché d'avoir transmis des images de vidéosurveillance obtenues illégalement auprès de la police, d'avoir continué à voyager avec des passeports diplomatiques après son licenciement de l'Élysée, d'avoir obtenu un passeport de service grâce à un faux document et d'avoir porté illégalement une arme de poing en 2017.

Acte de contrition et excuses

Le « [Benallagate](#) » avait éclaté le 18 juillet 2018, après son identification sur une vidéo où il brutalisait un couple place de la Contrescarpe, à Paris, et les nombreux rebondissements de l'affaire avaient empoisonné le début du premier mandat d'Emmanuel Maprou.

Au procès de première instance, en septembre 2021, Alexandre Benalla avait contesté pied à pied tous ces griefs, reconnaissant seulement une « bêtise » concernant les passeports diplomatiques. Le tribunal correctionnel

l'avait condamné à [trois ans de prison, dont un ferme](#), sous bracelet électronique, qualifiant ses explications « d'absurdes et irresponsables ».

Newsletter Enquête en cours

Une plongée dans l'actualité des faits divers, pour éclairer la face sombre de notre époque



[S'inscrire à la newsletter](#)

[Toutes les newsletters](#)

Mais cette fois, il a fait acte de contrition, s'excusant auprès des personnes affectées par ses actes. Il a reconnu tous les délits hormis les violences en réunion et l'immixtion dans une fonction publique.

« J'ai perdu toute crédibilité »

« En transmettant une note signée » à en-tête du chef de cabinet de l'Élysée de l'époque, François-Xavier Lauch, « sans son accord », pour demander un passeport de service, « je reconnais que j'ai commis un faux », a-t-il déclaré.

Au premier procès, il avait nié toute « intention frauduleuse » et assuré avoir « fait les choses dans les règles ». Le prévenu a aussi reconnu qu'il n'aurait pas dû diffuser les images de vidéosurveillance, dont il espérait se servir pour se disculper, et estimé avoir « perdu toute crédibilité » en affirmant au cours de l'enquête que l'arme exhibée sur une photo en 2017 était « un pistolet à eau ».

Le Parisien

Journal

Se connecter

S'abonner



Ville, code postal...



2

75 · Paris

91 · Essonne

i cru agir dans le
nalla. La cour
des faits reprochés

92 · Hauts-de-Seine

93 · Seine-Saint-Denis

94 · Val-de-Marne

95 · Val-d'Oise

77 · Seine-et-Marne

78 · Yvelines

60 · Oise

Toutes les actualités locales

ver les peines », a

enalla a expliqué
t femme et ses deux
r du proutident »
iale pour la
ocès doit durer

Dans la rubrique Faits divers

Drôme : un homme abattu à Tain-l'Hermitage, un suspect en garde à vue

Manche : une voiture-radar percute le véhicule d'un couple de retraités

Adolescente séquestrée et torturée à Meudon : jusqu'à 9 ans de prison requis à l'encontre des trois accusées **P**

 VOIR LES COMMENTAIRES

Faits divers



Adolescente séquestrée et torturée à Meudon : jusqu'à 9 ans de prison requis à l'encontre des trois accusées **P**



Drôme : un homme abattu à Tain-l'Hermitage, un suspect en garde à vue



Manche : une voiture-radar percute le véhicule d'un couple de retraités



Enlèvement de Malek : comment un voyageur a permis d'identifier la petite fille dans le train



Attaque à Annecy : la garde à vue du suspect prolongée



Attaque d'Annecy : « J'étais une victime facile pour lui », confie Yusuf, 78 ans



Saint-Brevin va élire un nouveau maire après la démission choc de Yannick Morez



Enfants attaqués au couteau à Annecy : pourquoi ne parle-t-on pas d'« attentat » ni de « terrorisme » ?